

---

**Nigel SAUL, *Lordship and Faith: the English Gentry and the Parish Church in the Middle Ages***

**Jean-Philippe Genet**

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/ccm/5561>

DOI : 10.4000/ccm.5561

ISSN : 2119-1026

**Éditeur**

Centre d'études supérieures de civilisation médiévale

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 décembre 2017

Pagination : 528-530

ISBN : 978-2-490783-02-1

ISSN : 0007-9731

**Référence électronique**

Jean-Philippe Genet, « Nigel SAUL, *Lordship and Faith: the English Gentry and the Parish Church in the Middle Ages* », *Cahiers de civilisation médiévale* [En ligne], 240 bis | 2017, mis en ligne le 01 décembre 2019, consulté le 19 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ccm/5561> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ccm.5561>

---



La revue *Cahiers de civilisation médiévale* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Nigel SAUL, *Lordship and Faith: the English Gentry and the Parish Church in the Middle Ages*, Oxford, Oxford University Press, 2017.

Plus que la française, la paroisse anglaise est l'objet d'études assidues comme en témoignent notamment les travaux d'Eamon Duffy ou de Beat Kümin (bizarrement absent de la bibliographie). Nigel Saul, spécialiste à la fois de la *gentry* (il consacra sa thèse à celle du Sussex) et de la commémoration monumentale de la mort (la famille Cobham et ses monuments en 2001, les monuments des églises anglaises en 2009) l'aborde ici sous un angle original. Servi à la fois par une formidable documentation puisque les registres des évêques anglais et de très nombreux testaments sont conservés et pour beaucoup édités, il se penche sur le rapport qui s'est noué entre l'église de la paroisse et une *gentry* restée attachée à son enracinement rural : Sir John Fortescue n'en faisait-il pas déjà au xv<sup>e</sup> s. une spécificité anglaise dans sa comparaison entre France et Angleterre ? Il peut aussi s'appuyer sur les très nombreuses églises villageoises dont beaucoup ont survécu jusqu'à nos jours, même si elles ont pour la plupart subi les assauts purificateurs des protestants.

Aux viii<sup>e</sup> et ix<sup>e</sup> s., la pastorale des populations rurales incombaît aux *minsters* (les grandes églises séculières) dont les prêtres parcouraient les *parochiae* : mais dès le x<sup>e</sup> s., un grand nombre d'églises furent construites, le plus souvent par la classe émergente des *thegns*, tant pour conforter leur implantation locale que pour répondre aux besoins des villages en train de se constituer. On ne sait d'où venaient leurs desservants : N. Saul cite l'exemple d'un « Eadwine le prêtre », dont dame Aethelgifu demande l'affranchissement dans son testament. Ces églises anglo-saxonnes étaient des *proprietary churches*, comportant en général deux cellules, la nef à l'ouest avec une galerie où se tenaient le seigneur et sa famille, le chœur et l'autel à l'Est. Le seul missel anglo-saxon conservé (le *Red Book* de Darley) diffère des missels ultérieurs par la place relativement réduite accordée à l'intercession : pour remplir cette fonction essentielle, les familles aristocratiques comptaient sur les monastères, non sur les églises paroissiales qu'ils avaient construites.

Avec les Normands, les églises changent de propriétaires et leur construction s'intensifie. Mais la Réforme déclenche une mutation qui s'étend sur un grand siècle en prohibant l'appropriation laïque

des églises et des dîmes. L'aristocratie, cédant aux pressions de l'Église, lui donne ses églises et la plus grande partie de ses dîmes. Ce sont surtout les monastères qui deviennent les recteurs institutionnels des paroisses, mais ils accordent en contrepartie aux donateurs et à leurs familles une avouerie qui leur permet de présenter au monastère un vicaire de leur choix dont l'entretien est assuré par une partie des revenus de la paroisse. La Réforme transforme aussi l'architecture des églises : au chœur, parfois surmonté d'une tour centrale, s'ajoute une troisième cellule souvent rectangulaire probablement destinée aux clercs qui épaulent le desservant pour une liturgie devenue plus complexe.

Cette situation nouvelle n'altéra pas tout de suite le rapport de l'aristocratie aux monastères, qui conservent d'abord tout leur pouvoir d'intercession : les membres de l'aristocratie continuent à s'y faire enterrer. Mais dès la fin du xiii<sup>e</sup> s., ils sont de plus en plus nombreux à se faire ensevelir dans les grandes églises des ordres mendiants (comme celle des *Grey Friars* de Londres). Et bientôt, la *gentry* (et quelques familles baroniales) se tournent vers les églises paroissiales, multipliant les dons en leur faveur, les agrandissant et les embellissant – notamment par des cycles de peinture. Surtout, on édifie de nombreuses chapelles : des chapelles paroissiales, mais aussi manoriales, autorisées à partir de 1138 sous certaines conditions, la principale étant l'accord de l'évêque diocésain. En Cornouaille, à côté des 210 églises paroissiales, il y a entre 350 et 700 chapelles, en majorité manoriales, alors que dans le Kent ou le Lincolnshire, la majorité des chapelles semble paroissiale. Certaines correspondent à des terroirs nouvellement mis en valeur (dans le Weald ou les Fens par ex.) ou desservent des habitats dispersés : leur genèse est alors semblable à celle des églises plus anciennes, encore que certaines aient été créées à l'initiative de communautés d'habitants. L'existence de la chapelle manoriale transforme la maison (*household*) en une communauté de fidèles mais, bien qu'elles aient tout l'équipement nécessaire à la liturgie et que la messe y soit célébrée sur les autels privés, les chapelles manoriales n'éloignent pas la *gentry* des églises paroissiales qui, sauf dispense spéciale, conservent le monopole des baptêmes, des mariages et des enterrements.

En fait, la clé de voûte du système est la chanterie (*chantry*) : les premières sont apparues quand les monastères ont dû réduire la quantité des messes qu'ils devaient dire à la mémoire de fidèles toujours plus exigeants. On créa donc des bénéfices spécifiques pour que les messes à la mémoire perpétuelle

d'un défunt et/ou de sa famille soient effectivement dites : partie des monastères, l'innovation s'étend aux cathédrales et aux collégiales puis enfin, à partir de 1220 environ, aux églises paroissiales. Le succès fut immense : on compte pour l'Angleterre 2 180 licences de fondation de chanterrie de 1279 à 1534, dont 43 % en 1299-1348. Ces chanterries donnaient aux églises paroissiales la capacité d'intercession perpétuelle si longtemps réservée aux monastères. Chaque chanterrie avait son personnel propre, distinct du clergé paroissial, et était composée d'un ou plusieurs chapelains souvent attachés à la *household* de la famille fondatrice pour laquelle ils remplissaient diverses fonctions – copistes, précepteurs ou administrateurs. Églises et chapelles s'agrandirent encore : on ajouta des bas-côtés, d'abord étroits, puis assez larges pour abriter des autels latéraux pour dire les messes des morts, puis des chapelles de transept. Ces églises agrandies offraient un espace suffisant pour que la *gentry* y installe ses tombes, dont beaucoup subsistent au moins à l'état de traces.

N. Saul analyse en détail les différents types de sépultures, parlant à leur propos de « colonisation » des églises. Les sépultures, d'abord disposées dans les bas-côtés et les transepts, gagnent dès le début du *xiv*<sup>e</sup> s. le chœur, jusque-là réservé aux clercs, au plus près de l'autel. Mais la *gentry* n'utilisait pas l'église que pour ses sépultures. N. Saul analyse les baptêmes et les mariages qui s'y déroulaient et suggère que bien des membres de la *gentry* suivaient assidûment les messes et les cérémonies religieuses, contrairement à ce que des historiens comme David Crouch ou Colin Richmond pensent. La dévotion individuelle n'est pas seule en cause : les églises sont les lieux publics du monde médiéval : on y célèbre les cérémonies de réconciliation, et l'on y réalise aussi des transactions financières (emprunts, remboursements de dettes). Les armoiries qui ornent les tombes prennent dans ce contexte une tout autre signification : leur présence dans l'église vaut authentification publique comme le prouvent les procès en cour de chevalerie où l'ont fait souvent appel à leur témoignage quand des armes sont disputées entre deux litigants. L'attachement de la *gentry* à l'église paroissiale se traduit par d'importants investissements dans des constructions pour agrandir, rénover voire reconstruire certaines d'entre elles, parfois au prix de lourd endettement. Et les familles de la *gentry* qui le peuvent rejoignent les familles baroniales dans la fondation et la construction de collégiales. L'Angleterre possédait déjà des collégiales prospères : plusieurs des *minsters* du haut Moyen Âge étaient devenus des collégiales dotées de prébendes

canoniales. Mais les fondations aristocratiques du *xiv*<sup>e</sup> et du *xv*<sup>e</sup> s. utilisent plutôt la chanterrie : il ne s'agit donc point de collèges de chanoines, mais de collèges de chapelains qui ne peuvent ni s'absenter ni désigner des remplaçants et ne bénéficient que de salaires très modestes (2 à 5 livres). La fonction de ces collégiales est d'abord liturgique et la composition de leur personnel, réparti en trois catégories selon l'âge et la voix, dépend directement de la musique qu'ils exécutent pendant les messes. Certaines deviennent aussi de véritables mausolées familiaux.

L'église paroissiale avec ses chapelles et ses chanterries est ainsi au cœur de l'un des aspects essentiels de la fonction seigneuriale, l'exercice du patronage. Les avoueries sont un moyen pour le seigneur de distribuer des bénéfices à des serviteurs ou à des dépendants, voire à des membres de sa famille. Leur attachement aux droits que confère l'avouerie est démontré par l'âpreté des disputes et des procès qu'ils intentent à ceux qui les contestent. Ils pèsent aussi de tout leur poids social quand ils interviennent comme avocats des paroissiens si ceux-ci sont en conflit avec les autorités ecclésiastiques. L'héraldique qui se déploie sur les murs et les ornements des églises et des chapelles sont aussi là pour exalter leur rôle de bienfaiteurs. La mainmise de la *gentry* sur l'église paroissiale se manifeste aussi par son contrôle de l'espace ecclésial, avec l'apparition des bancs appropriés par les familles (non sans querelles de préséances) et, plus encore quand, au grand dam des évêques, les membres de la *gentry* viennent s'installer dans le chœur, jusque-là réservé au clergé. Tout ceci montre leur implication non seulement dans l'église elle-même, mais aussi dans la vie de la paroisse et les activités des paroissiens avec lesquels des relations de collaboration s'établissent, que ce soit pour la construction ou l'entretien des paroisses.

On peut cependant regretter que la paroisse dans toute l'étendue de son rôle et les paroissiens en tant que groupe social ne soient pas plus présents dans ce travail : la relation des seigneurs avec les habitants des campagnes ne se résume pas à leur activité de bâtisseurs et à l'exercice de leur rôle patronal. Même s'ils n'étaient pas l'objet précis de l'enquête, l'absence presque complète de ces aspects déséquilibre le propos. Il n'en faut pas moins saluer la belle réussite de N. Saul qui éclaire ici un aspect mal connu de l'histoire sociale et religieuse anglaise et fournit à ses lecteurs une masse d'informations tirées d'une grande variété de sources, choisies et interprétées avec finesse et érudition. L'ouvrage est par ailleurs illustré de nombreux clichés pris pour la plupart par

l'a. qui est allé sur le terrain examiner les bâtiments eux-mêmes, dont certains dégagent un grand charme.

Jean-Philippe GENET.